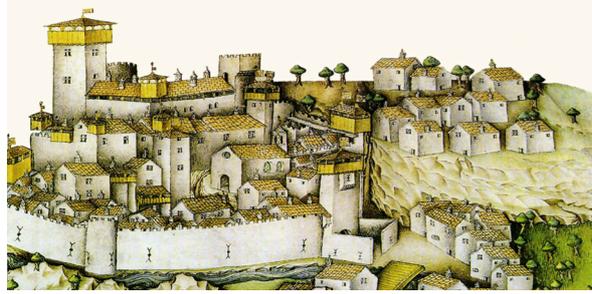


TERRES ET SEIGNEURS



EN DONZIAIS

ANCIEN DIOCÈSE D'AUXERRE

PALAIS ÉPISCOPAL

(AUXERRE)



Le texte qui suit est extrait du petit fascicule « *L'ancien palais des évêques d'Auxerre et son quartier* » de Juliette Didierjean et Patrice Walhen (Ville d'Auxerre et Editions de l'Armançon, Auxerre, 1999), augmenté de quelques illustrations.

Les biographies sont celles proposées par le site « Auxerre historique » (*textes de l'Abbé Lebeuf*).

Le palais avant le XIIème siècle

Très peu de témoignages nous sont parvenus sur les édifices antérieurs au palais que fit édifier Hugues de Montaigu entre 1115 et 1136, palais dont on admire encore la belle galerie romane. Si Saint-Etienne (*ndlr : la Cathédrale*) est connue à son emplacement actuel depuis le Vème siècle, il n'est pas fait mention dans les Gestes des Evêques de la « *domus* » ou logis de l'évêque, avant le VIIIème siècle. En 733, l'évêque Clément, frappé de cécité, se démet de ses fonctions ; il quitte alors sa demeure, qui devait probablement se situer à proximité immédiate de la Cathédrale, afin que son successeur Aidulphe puisse s'y installer.

Au siècle suivant, le logis épiscopal apparaît à nouveau dans les sources, lorsqu'il brûle avec le quartier cathédral, dans l'incendie qui consume la cité en 887. La chronique rapporte que l'évêque Hérifrid, refusant d'être relégué avant que Dieu ne le soit en sa maison, fait d'abord reconstruire Saint-Etienne, Notre-Dame-de-la-Cité et Saint-Jean-Baptiste. Il se contente alors d'un humble logement des environs. Le pieux évêque décède en 909 avant d'avoir pu rétablir la demeure épiscopale. C'est à cette tâche que s'emploient ses successeurs Betton et surtout Gaudri, qui, entre 918 et 933, mène la reconstruction à son terme ; il ajoute à la grande salle commune existante, destinée à l'évêque et son chapitre, une salle supplémentaire en bois, spécialement conçue pour accueillir les convives dans la fraîcheur pendant la saison d'été. Situées de part et d'autres de la *cochlea* (tour ?) de Saint-Etienne, deux maisons de pierre complètent l'ensemble, l'une destinée à l'évêque, l'autre à ses domestiques.

Mais, près d'un siècle plus tard, en 1023, un nouvel incendie ravage la cité et consume l'œuvre de Gaudri. Le logis épiscopal est ensuite rebâti, probablement à son emplacement actuel, mais les archives demeurent, hélas, muettes à ce sujet jusqu'à l'épiscopat d'Hugues de Montaigu (1115-1136).

Les grands travaux d'Hugues de Montaigu (XIIème siècle)

Une nuit, alors que l'évêque dort dans sa chambre, la tour en bois de la chapelle Saint-Alexandre, bâtie derrière la cathédrale toute proche, ébranlée par le vent, s'abat sur le toit de sa demeure. Hugues de Montaigu s'en sort miraculeusement indemne. Cet accident, qui faillit lui coûter la vie, convainc le prélat d'édifier un nouveau bâtiment.



A la nouvelle de la fin malheureuse de Humbaud, on se hâta de lui donner un successeur, et l'on choisit **Hugues de Montaigu, neveu de saint Hugues, abbé de Cluny**, et lui-même abbé de Saint-Germain d'Auxerre. Il était fils d'un seigneur appelé Dalmace, du château de Montaigu au territoire de Cluny, et sa mère appartenait à la noble maison des seigneurs de Semur. **(ndlr : son père lui-même était le fils du baron de Semur, Hugues était donc proche parent des barons de Donzy...)** Dès l'enfance, il avait montré une grande inclination pour la vie claustrale. Lorsqu'il avait été élevé à la dignité d'abbé, il n'en était pas moins resté humble et modeste, car l'humilité et la modestie étaient des vertus qu'il préférait à toutes les grandeurs. Son élection ayant souffert quelques difficultés, il en référa au pape Pascal II, qui jugea en sa faveur et lui donna à Rome la consécration épiscopale de ses propres mains, le 5 mars 1116.

A son retour à Auxerre, il y fut accueilli avec joie par le clergé et par le peuple. Il conserva toute la sévérité de la vie religieuse, et porta le plus vif intérêt aux monastères de son diocèse dont plusieurs furent fondés de son temps, entre autres, ceux de Bouras, des Roches et de Régnv. Lorsque les affaires de son ministère le lui permettaient, c'était un bonheur pour lui de passer quelques jours de retraite; tantôt dans une de ces maisons, tantôt dans une autre, mais surtout dans celles de l'Ordre de Cîteaux, alors si admirables de mortification et de ferveur. Il allait même quelquefois à Cîteaux s'édifier dans la compagnie de saint Bernard. « Un jour qu'il s'y était rendu, dit l'historien de sa vie, l'abbé et le couvent dont la coutume est de gagner, avec l'ouvrage de leurs mains, de quoi vivre et soulager ceux qui sont dans la nécessité, allèrent dans un champ pour y moissonner. L'évêque, prenant la faucille en main, se mêla parmi les moines, comptant profiter beaucoup du côté de l'âme toutes les fois qu'il lui arriverait de leur tenir compagnie dans le travail. On arrive au champ où était le grain à recueillir; chacun se met à scier le blé. Les gerbes étant faites, voici qu'une nuée fort noire parut au-dessus d'eux et couvrit le champ où ils étaient. Le vénérable abbé Bernard ne s'épouvanta point de voir cette nuée, et ayant une grande confiance dans cette parole de Jésus-Christ: Tout est possible à celui qui croit, il se tourna vers l'évêque et lui dit : Père, commandez à cet orage qu'il ait à passer outre. Mais lui, toujours dans des sentiments d'humilité, répondit : Je ne suis pas digne de le faire; c'est à vous de prier, et je suis sûr que le Seigneur vous exaucera. L'abbé, au contraire, lui dit : Et vous, mon Père, priez, et je prierai avec vous. Tous deux se mirent alors en oraison, et le Seigneur les exauça : la nuée se retira, le ciel devint serein, et les saints moissonneurs ramassèrent leur grain en bon état. »

Mais suivons maintenant le saint prélat dans son diocèse et dans ses occupations épiscopales. Celui qui nous laisse son histoire écrite trente ans après la mort de saint Hugues, assure qu'il n'y avait alors aucun évêque qui ne comblât d'honneurs et de bénéfices ecclésiastiques ses proches, tout indignes qu'ils en fussent. Il n'en fut pas de même de l'évêque d'Auxerre, qui

refusa de donner une prébende à l'un de ses neveux.

Il fut plusieurs fois malade pendant son épiscopat, et chaque fois il fit distribuer aux pauvres tout ce qu'il possédait, ne se réservant qu'un seul habit qui n'était même pas trop bon. S'étant aperçu, dans l'une de ces maladies, qu'on ne suivait point à la lettre tout ce qu'il avait ordonné, et que, dans le vase qui contenait un bouillon aux herbes qu'on lui servait, il y avait une petite cuiller d'argent, il commanda aussitôt qu'on en fit des aumônes.

On ne lit point que Hugues ait rien fait faire à l'édifice de l'église cathédrale; mais il rebâtit à neuf et en pierres, la maison épiscopale, l'agrandit et la fit couvrir de tuiles, il enrichit la sacristie de sa cathédrale de chapes, de tapisseries et d'un grand nombre d'ornements sacerdotaux. Il donna aux chanoines réguliers de Saint-Père, les églises de Sougères, d'Augy et de Quenne; aux moines de Saint-Germain, celles de Saint-Fargeau et de Saints-en-Puisaye. Toutes ces dispositions furent confirmées, suivant l'usage de ce siècle, par le Souverain Pontife Calixte II, qui séjourna dans la ville d'Auxerre en 1120.

Hugues prit part à quelques autres actes. Le 3 novembre 1120, il assista à Saulieu à la translation que le pape Calixte II fit des corps des saints Andoche, Félix et Thyrese. Le Souverain-Pontife vint alors à Auxerre où Hugues le retint jusque vers le milieu du mois de décembre. Ce fut pendant son séjour et le 14 novembre 1120 que Calixte II consacra solennellement le grand autel de la cathédrale. Hugues accompagna ensuite le pape à Cluny et y obtint de lui une bulle qui lui confirmait le droit de disposer canoniquement de toutes les églises de son diocèse et de donner aux réguliers celles qu'il pourrait ôter des mains des laïques.

En 1130, Hugues de Montaigu fut présent, avec Atton, évêque de Troyes, et Fromond, évêque de Nevers, au serment que les bourgeois de la Charité prêtèrent de ne jamais porter préjudice à l'abbaye de Cluny. La même année, il accorda aux chanoines de Saint-Pierre l'église de Saint-Pierre de Sougères. En 1131, le pape Innocent II passa par Auxerre et accorda, à sa prière, un privilège d'exemption aux chanoines réguliers de Saint-Amâtre. Le Souverain-Pontife voulut bien aussi faire en personne la dédicace d'une petite église qu'un clerc de la cathédrale, nommé Ithier, venait de faire élever sous l'invocation de Saint-Côme et Saint-Damien, au delà de la rivière d'Yonne, vis-à-vis de l'évêché et sur les vestiges de l'ancien monastère construit par saint Germain. Innocent II lui permit encore d'ériger en abbaye le prieuré de Bénédictines de Crisenon, et pour compenser la cession que les moines de Molesme avaient fait de ce lieu aux religieuses, Hugues leur donna l'église de Saint-Gervais. Cette même année, il souscrivit aux donations que firent à l'abbé Aimeri et aux moines de Villiers-Gondoin, Hugues de Manseau, seigneur de Cosne, Savari de Saint-Vrain et Gantier son frère.

Hugues de Montaigu assista en 1132 au chapitre général de l'Ordre de Cluny, et à cette époque Innocent II le chargea, avec Hugues, abbé de Pontigny, de mettre fin, s'il était possible, à certains différends qui s'étaient élevés entre les abbés Héribert de Saint-Pierre-le-Vif, Rainard de Saint-Jean et G. de Saint-Jean-du-Pré. Après avoir pris part à un acte d'accord fait entre les religieux de Fontemoy; non-seulement de jouir du domaine de Regny que leur avaient donné Jobert Capelle, chevalier, et Guillaurne, comte d'Auxerre, mais encore d'abandonner entièrement Fontemoy pour transporter leur monastère à Regny même, fief dépendant de l'évêché d'Auxerre. Cet acte est de 1134, et l'année suivante, de concert avec saint Bernard, il introduisit les chanoines réguliers dans l'église de Saint-Loup de Troyes. Enfin, en 1136, l'évêque d'Auxerre donna à son chapitre les dîmes d'Oisy et les quatre

églises de Bazarnes, de Saint-Bris, de Montigny et de Venouse, à la condition de vivre en communauté pendant tout le carême, chaque année.

Se sentant près de sa dernière heure, Hugues dit aux chanoines qui lui tenaient compagnie vers l'heure de nones : « Achevons de rendre à Dieu le reste du tribut des heures de l'office que nous lui devons, parce qu'aussitôt qu'elles seront finies, je reposerai! Ils chantèrent donc les louanges de Dieu, et l'on s'aperçut qu'il avait dit vrai, parce qu'aussitôt que l'office fut achevé, il expira, et son âme alla se reposer dans le Seigneur. Cette sainte mort arriva le 10 août 1136. Le corps du pieux prélat fut transporté, comme celui-ci l'avait désiré, dans l'église de Saint-Germain, avec toutes les cérémonies convenables, et inhumé dans le chapitre de la même église. Plus tard, il fut transporté dans la nouvelle église qu'on bâtit aux XIIIème et XIVe siècles, et mis dans un caveau construit devant l'autel de Saint-Nicolas.

A l'égard du culte de ce saint prélat, l'abbé Lebeuf faisait remarquer, en 1743, qu'il n'en pouvait dire autre chose, sinon qu'il avait vu autrefois son tombeau orné et éclairé comme les autres, chaque année, le 8 novembre, et qu'il était invoqué depuis cent ans environ, dans les litanies des saints de l'abbaye de Saint-Germain.

Il s'agit, selon les sources, d'une demeure « *en pierre, de grande taille, et couverte de tuiles* ». Le raffinement de la construction frappe les contemporains puisque la chronique ajoute : « *Dans la partie du logis qui regarde vers l'est, il construisit sur le mur de la cité, un promenoir (statio) que l'on appelle en langue populaire « loges » extrêmement agréable d'aspect, orné de très belles colonnes, et d'où la vue embrasse tout à la fois, le fleuve qui coule en contrebas, la vigne et les champs* ».



C'est à sa splendeur que ce **promenoir, ou « galerie romane »**, doit d'avoir été conservé jusqu'à nos jours malgré toutes les transformations qui affectèrent le palais au cours des siècles : longue de 22 mètres, la salle, qui abrite depuis le siècle dernier le bureau préfectoral, s'ouvre sur l'Yonne par une élégante succession de dix-huit arcades en plein cintre, reposant sur une alternance de colonnes simples et géminées, qui, comme les chapiteaux, offrent un

remarquable décor d'une grande variété, mêlant pilastres, cannelés, crochets, volutes, perles et rosaces. L'ornementation est volontairement plus développée sur la face interne des chapiteaux, du côté de la galerie. Cette superbe réalisation témoigne de l'esprit d'invention de la sculpture romane dans la première moitié du XII^{ème} siècle, et de l'exceptionnelle maîtrise de l'atelier qui l'a élaborée. Avant les restaurations du XIX^{ème} siècle, la salle était couverte d'une voûte cintrée en bois et ses murs conservaient alors quelques traces de peintures murales. Une couverture en terrasse remplace depuis cette date la toiture d'origine.



Une cinquantaine d'année plus tard, **Hugues de Noyers**, qui occupe le siège d'Auxerre de 1183 à 1206, complète l'œuvre d'Hugues de Montaigu. Il dote la demeure d'une nouvelle cuisine, disparue de nos jours, mais qui était située près de la porte. Il s'agissait certainement de l'isoler des bâtiments du palais à cause des risques d'incendie. On lui doit surtout la réalisation du **vaste cellier gothique** édifié au nord des bâtiments romans, et qui se trouve aujourd'hui sous la salle des Pas-Perdus.



Le cellier gothique

Ainsi, à la fin du XII^{ème} siècle, la demeure épiscopale se présente comme un ensemble composite. Si le promenoir et le cellier sont bien connus, les sources demeurent imprécises sur l'agencement exact et la date d'édification des autres salles : la chambre de l'évêque, située « au niveau supérieur » (camera superior), la salle à manger (refectorium) et la grande salle du trône épiscopal (aula episcopalis), trois pièces certainement accolées à la galerie romane d'Hugues de Montaigny, du côté du chevet de la cathédrale.



Hugues de Noyers : quoique Guillaume de Toucy eut recommandé avec grand soin aux chanoines d'Auxerre d'entretenir la paix après son décès, et de s'unir pour l'élection de son successeur; les choses ne se passèrent pas cependant avec la tranquillité désirable. L'élection excita de grands troubles qui durèrent longtemps et causèrent beaucoup de dommages à l'église.

Les chanoines, assemblés en 1181, choisirent d'abord pour évêque, Garmond Clément, depuis peu abbé de Pontigny, à la sollicitation de son frère Gilles, premier ministre du royaume. C'est sans doute la raison pour laquelle Garmond est dit évêque élu d'Auxerre, dans une sentence rendue à Poitiers le 1^{er} avril 1182, par Henri de Château-Marçay, évêque d'Albane et légat du Saint-Siège, relativement à l'église de Notre-Dame de Soulac que se disputaient les abbés de Sainte-Croix de Bordeaux et de Saint-Sever. Garmond était alors l'un des deux conseillers du légat. Quelques dignitaires de l'église d'Auxerre s'étant opposés à cette élection, l'élu et ses adversaires allèrent à Rome où l'affaire traîna en longueur ; mais Garmond y mourut de la peste, le 15 novembre 1182 ; et son frère Gilles tomba dans la disgrâce du roi. A cette nouvelle, les chanoines jetèrent les yeux sur le trésorier de leur église , Hugues, **fils de Milon, seigneur de Noyers**, au diocèse de Langres, et d'Odeline, dame de la Gesse, fille de Clarembaud, seigneur de Chappes, au diocèse de Troyes. Cette nouvelle élection eut lieu le 5 janvier 1183, et Hugues fut sacré, le 13 mars suivant, par Gui de Noyers, archevêque de Sens, son grand-oncle. Il fit peu après son entrée solennelle avec les formalités ordinaires de la part des quatre barons feudataires de l'évêché, au nombre desquels se trouva Hervé de Donzy.

Pour le temps où il vivait, ce prélat était éloquent, adroit, de bon conseil, d'une grande science et d'un extérieur très distingué; mais il était plus remarquable encore par son activité et l'énergie de son caractère. Son zèle pour la pureté de la foi et la conservation des droits de son Église lui fit quelquefois commettre des actes de trop grande rigueur, peu en harmonie avec la mansuétude évangélique. Nous n'en citerons qu'un exemple. Pierre

de Courtenay, comte d'Auxerre, usait de mauvais traitements envers les membres du clergé. Pendant près de quinze ans, les églises de la ville avaient été mises en interdit, pour châtier les méfaits du comte. Pierre de Courçon, vicomte d'Auxerre et réputé le conseiller de toute la conduite de Pierre de Courtenay, ayant été remercié de ses services par celui-ci, l'évêque profita de cette occasion pour le faire arrêter et promener dans une charrette par les rues de la ville où le pauvre disgracié essuya à loisir toutes les huées du peuple. L'historien qui rapporte ce fait, ajoute : Licet forte in hoc ab evangelicae religionis mansuetudine exorbitasse visus fuerit episcopus.

Hugues purgea son diocèse de la secte des Albigeois et de celle des Caputiés (Caputiati) avec tant de vigueur, qu'on le sur-nomma le marteau des hérétiques ; mais, malgré la vie simple qu'il menait dans sa maison, le train de grand seigneur qu'il tenait au dehors, donna plus d'une fois lieu aux fidèles de se plaindre des dépenses énormes qu'il occasionnait aux églises et aux monastères de son diocèse. Cependant, sous le rapport du temporel de son évêché, il fut plus heureux. Il fit exhausser et fortifier le château de Régennes dans la terre d'Appoigny : il transforma en une maison de plaisance tout à fait princière le château de Beauretour, situé à Charbuy, dans un pays marécageux et boisé. Ce que ses prédécesseurs avaient fait bâtir à Cosne et à Toucy, ne lui parut point digne de la munificence épiscopale, et il y construisit de vrais palais. Varzy qui, auparavant, était exposé aux incursions des brigands, devint un endroit très sur, entouré de fossés et de tours : il fit rebâtir à neuf, auprès de l'église collégiale de Sainte-Eugénie, une maison épiscopale ayant des tours et les autres marques de seigneurie; quant au château qui était plus éloigné, il le mit en état de résister à tous les assauts, et, en détournant le cours de la fontaine qui jaillit sous l'église, il procura de l'eau pour le poisson des fossés creusés autour de cette maison, sans nuire aux moulins qu'il avait fait construire dans le même lieu.

Les avantages obtenus par Hugues de Noyers dans le rapport temporel le rendirent plus entreprenant pour les propres affaires de sa famille. Noyers, qui était une terre de son patrimoine sur la rivière du Serein, à sept lieues d'Auxerre et au diocèse de Langres, fut l'objet de ses plus grandes dépenses. S'étant chargé de la tutelle de Milon, fils de son frère Clerebaud, il employa tout le temps de la minorité de ce neveu à rebâtir le château de ses ancêtres. Quoique la situation de ce château qui est sur une éminence fût assez avantageuse, il n'épargna rien pour le mettre en état de défense contre les insultes des ennemis, de manière que ni les ducs de Bourgogne, ni les autres princes ou seigneurs du voisinage ne purent le prendre, et Hugues, au contraire, vint toujours à bout de les repousser; et pour prouver qu'en tout il ne dissipait point le patrimoine de son neveu, il lui acheta une terre à une lieue d'Auxerre, appelée Vallan, qui lui coûta une somme considérable.

Il ne faut point penser de ce qui précède que Hugues n'ait rien fait pour sa cathédrale: il lui donna deux parements de soie très précieux, qu'on surnomma l'ornement de la Mirandole. Son dessein était de faire couvrir de feuilles d'argent le crucifix situé à l'entrée du chœur; il avait promis d'y consacrer une somme de trente marcs d'argent, et de laisser une croix d'or de trente deux marcs; mais la mort l'empêcha d'exécuter en son entier tout ce qu'il s'était proposé. Il donna cependant à son chapitre des dîmes qu'il avait à Oisy, tant en blé qu'en vin, et outre cela cent sous à prendre sur l'église de Saint-Bris. Ce fut aussi lui qui éleva, en 1186, les fêtes de saint Pèlerin et de saint Thomas de Cantorbéry au rang des fêtes solennelles; il assigna, à cet effet, des rentes sur l'église de Mézilles. Il fonda les obits de son cousin

Daimbert de Pierre-Pertuis et de Gui son parent, donnant pour le premier trente sous de rente sur les églises de Sementron et de Lain, avec la remise des parêtes ou parates des églises d'Oisy et de Lindry, et, pour le second, quarante sous à prendre sur l'église de Vermenton. On le regarde aussi comme le fondateur, en 1206, des chanoines de la Trinité dont les biens furent réunis plus tard au chapitre. Il marqua sa dévotion à la sainte Vierge en augmentant le nombre des chanoines de la collégiale de son nom, aussi bien que le revenu et l'édifice de l'église. Mais le chapitre de Varzy fut celui auquel il témoigna le plus d'amitié, après celui de la cathédrale. Il laissa à ces derniers chanoines sa bibliothèque, ses ornements pontificaux et plusieurs autres legs. Hugues de Noyers est aussi le premier fondateur du chapitre de Toucy, à qui il octroya les deux églises de Notre-Dame et de Saint-Pierre, exemptes de toutes charges, excepté du droit de parate. Il faut ajouter à ces pieux établissements celui de l'hôpital d'Appoigny, dont Guillaume de Seignelay fut le bienfaiteur.

Sous le pontificat de Hugues de Noyers, l'étude du droit canonique fut plus cultivée qu'auparavant, et donna aux esprits plus d'ouverture pour la chicane. Aussi, fut-ce à cette époque que s'élevèrent les premières difficultés touchant certaines juridictions, celle entre autres qui regardait le maître de l'hôtel-Dieu d'Auxerre. C'est en 1187 qu'elle commença. Le doyen, Guillaume de Seignelay, établit alors sa juridiction sur les paroisses d'Auxerre et résista vigoureusement à l'évêque. Ce même doyen attaqua aussi le prélat qui, après avoir ordonné de couper des arbres dans la forêt de la Biche, les avait fait conduire à Régennes avec le consentement de la plupart des chanoines. Hugues, condamné par une sentence de la cour métropolitaine de Sens, rendit les arbres au chapitre et les fit reconduire à ses dépens devant la porte de la cathédrale. L'évêque d'Auxerre eut aussi quelques démêlés avec l'abbaye de Saint-Germain; voici en quelle circonstance. Comme il menait grand train partout où il allait, il n'avait pas moins de quatre-vingts chevaux quand il visitait les églises de son diocèse, et, à son exemple, l'archi-diacre en avait une douzaine, en pareil cas. Humbaud, abbé de Saint-Germain, se plaignit à Urbain III de ces excès qui entraînaient d'énormes dépenses, et le pape statua, par un bref donné à Vérone en 1186, que l'on observerait à ce sujet les décrets du concile de Latran. Raoul, successeur de Humbaud, fatigué du luxe de Hugues, secoua son joug et obtint de Célestin III, en 1193, que l'archevêque de Sens fût désormais le juge ordinaire de son couvent. Elvisa, abbesse de Saint-Julien, et ses religieuses, se plaignirent aussi à Célestin III, en 1196, notamment de ce que Hugues avait refusé de conférer la cure de Coulanges-la-Vineuse à Guillaume de Saint-Bris qu'elles lui avaient présenté. L'archevêque de Sens et l'évêque de Noyers furent commis pour examiner ces plaintes, et ils portèrent une sentence contre Hugues de Noyers qui ne s'y soumit qu'en 1198.

L'évêque d'Auxerre fut toujours en excellents termes avec le roi Philippe-Auguste. Son affection pour ce monarque alla si loin, qu'il se brouilla avec les autres prélats et même avec le pape, en désobéissant au concile tenu à Dijon en 1197, qui avait mis le royaume en interdit et excommunié Philippe-Auguste à cause de la répudiation que celui-ci avait faite d'Ingelburge, sa légitime épouse. Il refusa de faire observer l'interdit et préféra ne jamais parvenir à aucune dignité ecclésiastique supérieure, plutôt que de perdre les bonnes grâces du roi. Aussi, après la mort de Michel de Corbeil, archevêque de Sens, arrivée le 29 décembre 1199, quoiqu'il eût tous les suffrages des chanoines pour lui succéder, l'élection fut sans effet, parce que le pape

Innocent III s'y opposa et mit à sa place Pierre de Corbeil, son ancien professeur. On voit cependant que le Souverain-Pontife donna des marques de son estime à Hugues de Noyers, en le chargeant, avec l'abbé de Perseigne et un chanoine de Nevers, de donner un archevêque à l'église de Reims et de le faire sacrer par les suffragants, dans le cas où les chanoines de Reims ne procéderaient point à une élection, un mois après la réception de la bulle.

Hugues de Noyers prit part à beaucoup d'autres actes on le voit, en 1189, recevoir le serment de la veuve de Hugues de Lorme, et se trouver présent lorsque Clarembaud, son frère, avant de partir pour Jérusalem, concéda plusieurs privilèges ou biens à l'abbaye de Pontigny. En 1198, c'est lui qui, en vertu des pouvoirs du chapitre, administra tant au temporel qu'au spirituel le diocèse de Langres, et fut assez heureux pour y amener l'élection d'Hilduin. En 1204, il obtint que les Juifs fussent chassés d'Auxerre, et sur les débris de leur synagogue, s'éleva une petite église qu'on appela Saint-Nicolas et Saint-Regnobot.

Enfin, la vie active de l'évêque d'Auxerre se termina par un second voyage qu'il fit à Rome pour s'opposer à l'abbé de Saint-Germain qui, non content de s'être soustrait à son obéissance, réclamait encore le droit de porter l'anneau et la mitre. Le pape le reçut avec les honneurs convenables; mais, au bout de dix jours, Hugues fut attaqué d'une grave maladie qui le conduisit au tombeau le 29 novembre 1206. Ses funérailles furent faites dans l'église Constantiniennne contiguë à Saint-Jean-de-Latran, le 6 décembre 1206, en présence du Souverain-Pontife et des cardinaux, et son corps fut mis dans un mausolée de marbre.

Hugues avait composé quelques ouvrages, mais comme il ne pouvait se résoudre à les retoucher, ce qui parut avoir quelque réputation pendant sa vie, tomba dans l'oubli après sa mort. L'abbé Lebeuf le croit notamment auteur de certaines proses ou séquences des anciens graduels de l'Église d'Auxerre, de quelques hymnes et de quelques antiennes rimées suivant le goût de son époque.

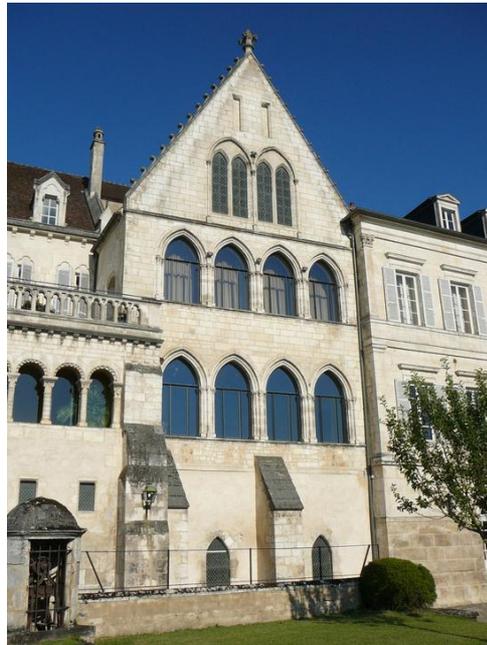
Le chantier du XIIIème au XVème siècle

Prélat de grande envergure, actif sur la scène religieuse et politique de l'époque, **Guy de Mello** monte sur le siège épiscopal d'Auxerre en 1247 et entame un grand chantier, qui donne au palais l'aspect qu'il conservera jusqu'au XVIIème siècle.

Il est probable que certaines parties de la demeure dont il hérite alors nécessitent d'importantes interventions. Déjà, au début du siècle, Guillaume de Seignelay (1206-1220) avait dû procéder à des travaux. En effet un grave accident s'était produit un vendredi saint : un couple venu se confesser à l'évêque, qui priait dans sa chambre, venait à peine de quitter la grande salle épiscopale que la voûte et le toit de celle-ci s'effondrèrent sans faire de victime. Cette manifestation éclatante de la Divine Providence permet au chroniqueur médiéval de souligner les vertus du pieux évêque, ainsi que l'efficacité de la prière et de la pénitence. Guillaume rebâtit alors le pignon de la salle dont il fit agrandir les fenêtres, qu'il garnit de vitres. Il est par ailleurs certain que le vaste

programme de reconstruction lancé par Guy de Mello exprime la volonté du prélat d'affirmer avec éclat tant le prestige de la fonction épiscopale que la puissance féodale d'un évêque qui est alors, face au comte d'Auxerre, l'autre grand seigneur de la région.

C'est pourquoi il fait édifier, au-dessus du cellier, un imposant bâtiment orienté est-ouest, qu'il appuie contre l'ancienne demeure.



L'élégant pignon occidental de la nouvelle construction, qui constitue la partie centrale de l'actuel hôtel préfectoral, présente trois niveaux de baies en arc brisé, séparés par un larmier. Au rez-de-chaussée la porte actuelle, accolée aux trois baies en tiers point, permet d'accéder à la Salle des Pas-Perdus, qui était alors destinée aux gardes et officiers de l'évêque. Jusqu'au siècle dernier cette salle était chauffée par une grande cheminée de pierre à montants décorés de feuilles de trèfle peintes en vert et rouge ; elle était située à l'emplacement de la porte qui conduit aujourd'hui au bureau préfectoral.

Les ouvertures des deux niveaux supérieurs du pignon, composées de quatre nouvelles baies identiques aux précédentes, surmontées de deux hautes fenêtres géminées, éclairent à l'origine une seule et unique pièce. Jadis couverte d'une voûte de chêne en berceau légèrement surbaissé, cette vaste salle de 20 mètres de longueur était autrefois celle du synode : l'évêque y recevait l'assemblée du clergé diocésain, afin de statuer sur les points de morale et de discipline religieuse et de fixer les rites de l'Eglise d'Auxerre. Masquée de nos jours par un plancher intermédiaire, la magnifique charpente d'origine est encore en place ; on peut y observer la trace des clous de fixation des lambris du voutement.



Au nord de ce grand bâtiment, Gui de Mello accole une chapelle placée sous le vocable de Saint Nicolas, dont le premier étage, destiné aux domestiques, communiquait avec la salle des gardes, et le second, réservé à l'évêque, donnait accès à la salle synodale. De plus, il fait élever une aile abritant deux chambres, aile dont l'extrémité nord-est est couronnée par une haute tour d'où, à en croire le chroniqueur du XIIIème siècle, l'on jouit d'une très belle vue. Cet ensemble a été profondément transformé par la suite.

S'il élève de nouveaux bâtiments, Gui de Mello n'en néglige pas pour autant les constructions antérieures. En effet, il fait entièrement rénover l'ancienne chambre épiscopale, située entre la galerie romane et le chevet de la cathédrale, et aménage des terrasses autour du palais, qu'il ceint d'une muraille doublant, du côté de la rivière, le rempart élevé par le comte d'Auxerre à la fin du XIIème siècle.



Gui II de Mello, né dans le diocèse d'Auxerre, d'une illustre et noble famille originaire du Beauvoisis, était fils de **Guillaume de Mello, seigneur de Saint-Bris**, et d'Elisabeth de Mont-Saint-Jean. Dreux de Mello, son oncle, avait été honoré sous Philippe-Auguste de la charge de connétable de France. Gui était doyen du chapitre de Saint-Etienne. La renommée de ses vertus et de sa haute capacité se répandit au loin et lui mérita l'honneur de monter sur le siège épiscopal de Verdun. Il se trouvait comme député de l'église d'Auxerre au concile général de Lyon, en 1245, lorsqu'il fut appelé au gouvernement du diocèse de Verdun qui avait alors besoin d'un personnage énergique pour soutenir ses intérêts. On ne sait si ce fut le chapitre de cette église qui le demanda au pape ou si le Souverain-Pontife, informé de la vacance du siège, par la mort de Guillaume de Trainel, le proposa au concile, comme très propre à défendre cette église de l'oppression.

Quoi qu'il en soit, les bourgeois de Verdun, qui tenaient le parti de l'empereur excommunié contre le pape, et voulaient se soustraire à la domination

temporelle des évêques, regardèrent le nouveau prélat comme un étranger, et refusèrent de le reconnaître à titre de comte de la ville, et par conséquent, de lui rendre les honneurs dus à cette qualité. Gui de Mello qui n'était alors âgé que de trente deux ans, essaya de les ramener par des voies de douceur et aussitôt après sa prise de possession, convoqua à cet égard les magistrats et le peuple. Ses représentations furent inutiles. Il prit alors le parti de les excommunier, et, ayant délibéré avec le clergé, il sortit processionnellement de la ville, faisant porter devant lui le corps de Notre-Seigneur, avec ordre de signifier un interdit général de l'office divin dans toutes les églises; où il ne laissa que quelques prêtres pour baptiser les enfants et absoudre les mourants.

Les bourgeois coururent aux armes et se disposèrent à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Gui de Mello voyant alors que ses forces et ses ressources étaient insuffisantes pour continuer plus longtemps le siège qu'il avait mis devant la ville, prit la résolution de le lever, et fit brûler les lieux voisins, entre autres, le village d'Escance, et toutes les maisons du grand faubourg de la porte de Champagne, jusqu'à l'église de Saint-Amand. Il fit entrer ses troupes dans ses châteaux de Charny, de Dieue et de Watronville, mais le lundi, 27 août 1246, les bourgeois de Verdun, au nombre de douze ou treize mille hommes, commandés par un notable portant par dérision, une mitre au-dessus de son casque, entreprirent d'aller forcer les troupes épiscopales. Gui de Mello, par une habile manœuvre stratégique, sortit du château de Charny avec trois cents hommes seulement, et présenta la bataille aux bourgeois acculés dans une position difficile. Ceux-ci déconcertés ne tinrent pas longtemps contre le choc, ils prirent la fuite, laissant sur le champ de bataille une centaine des leurs tués, et aux mains du prélat, près de trois cents prisonniers. Peu de jours après, ils demandèrent la paix à Gui de Mello qui la leur accorda moyennant le paiement de dix mille livres fortes, valant chacune vingt-cinq sous, pour la rançon de leurs prisonniers et pour les dommages qu'ils avaient causés. Les bourgeois renoncèrent en outre à toutes leurs prétentions de nommer et d'instituer leurs magistrats, et par un traité solennel qu'ils jurèrent tous, en particulier et en commun, le 29 novembre 1246, ils promirent d'obéir à l'évêque et à ses successeurs, et de ne plus faire aucune entreprise sur leur juridiction temporelle. Il y avait à peine deux ans que Gui de Mello occupait le siège de Verdun, lorsque les chanoines d'Auxerre sous les yeux desquels il avait été élevé et qui avaient pu apprécier ses connaissances théologiques, obtinrent, en février 1247, du pape Innocent IV, sa translation sur le siège que venait d'occuper Renaud de Saligny.

« Dieu conduisit tellement les démarches de Gui, dit l'historien de sa vie, que dans tout ce qu'il entreprit pour son honneur et pour les droits des églises dont il fut chargé ; il demeura toujours victorieux. » Il fit son entrée solennelle à Auxerre le dimanche de Pâques, 31 mars 1247, et à cet effet, Mahaut, comtesse de Nevers, par un acte du 28 de ce mois, donna commission à Hugues de Vèrigny, seigneur d'Anlézy, de porter le prélat en son nom. Peu après, Gui se rendit à Sens pour y prêter aux mains de l'archevêque Gilles Cornut, le serment d'obéissance d'usage. Quelque temps après son intronisation à Auxerre, un grand nombre de seigneurs entreprirent le voyage de la Terre-Sainte, et résolurent de partir avec saint

Louis. Plusieurs d'entre eux ayant alors fait leur testament, choisirent ce prélat pour être leur exécuteur. De ce nombre, furent son père Guillaume de Mello; son oncle Dreux de Mollo, seigneur de Loches et de Mayenne; Archambaud de Bourbon le jeune, fils d'Archambaud son cousin-germain, et Jean de Toucy, seigneur de Saint-Fargeau. Pendant l'absence du roi et des principaux parents de Gui, le chevalier Renaud Rongefert, voulant en quelque sorte braver l'évêque, fit fortifier et élever sa maison de Saint-Pierre-du-Mont, près de Varzy. Gui lui signifia qu'il eut à démolir toutes ses constructions, parce qu'il n'était pas permis de bâtir un château dans la châtelainie d'un autre seigneur supérieur et reconnu tel, sans la permission de celui-ci. Le chevalier répondit par le mépris aux admonitions de l'évêque qui, après avoir imploré l'assistance du bras séculier, vint assiéger le château, le prit en peu de jours et le rasa jusqu'aux fondements. Furieux. Renaud essaya depuis d'attenter à la vie de Gui, mais Dieu permit que tous ses efforts fussent vains et inutiles. Un autre seigneur, Geoffroi de Corbelain, écuyer et homme-lige du prélat, fit aussi construire, dans sa maison de Corbelain, au préjudice des droits de l'évêché, une bretèche, espèce de forteresse en bois, et quelques autres édifices qui ressemblaient à un château. La comtesse Mahaud se rendit médiatrice en cette affaire : on convint que ce qui était bâti resterait sur pied, mais que si Geoffroi y ajoutait quelque autre construction, la comtesse se chargeait de la faire démolir. Gui réprima également, mais sur la fin de ses Jours, la hardiesse de Pierre de Bassou, chevalier, qui avait osé entreprendre sur sa justice d'Appoigny, et obtint contre lui un fameux arrêt donné par le parlement le 1er novembre 1269. Ayant appris qu'il y avait longtemps que les évêques d'Auxerre n'étaient entrés comme seigneurs féodaux dans les châteaux ou tours de Château-Neuf, Saint-Sauveur, Cosne, Mailly et Bitry, il contraignit la comtesse Mahaud, par censure ecclésiastique, à les lui livrer. Après avoir couché une nuit dans chacun d'eux, il laissa quelques officiers pour les garder et les rendit ensuite à la comtesse, sa vassale.

En 1248, Gui de Mello approuva la vente que Guillaume d'Arcis, chevalier, et Mathilde, sa femme, avaient faite aux religieuses de Maubuisson, de tous les biens qu'ils possédaient à Pontoise, du chef de ladite Mathilde. Il confirma aussi les donations de son grand-oncle, Dreux de Mello, à l'abbaye de Baugerais. N'ignorant point l'acquisition que les chanoines de la cathédrale avaient faite du bourg de Cunzy, près de Varzy, que son frère Dreux avait, en 1248, vendu de son consentement, par devant Anseau, évêque d'Autun, il songea à réunir ce bien à la terre épiscopale de Varzy, et pour y parvenir il donna à son chapitre sa grange de Chichery. La même année, Guillaume de Mello, son père, reconnut, au mois de juillet, tenir de lui en fief sa maison de Beauche, en présence et témoignage de son frère, Dreux, seigneur de Loches et de Mayenne, et de Gui son oncle. Déjà, à la fin de juin précédent, le même Guillaume avait engagé à Gui, comme évêque, quelques domaines du fief de Mathilde, comtesse de Nevers.

Au mois d'octobre 1249, Gui de Orto reconnut, en présence de Gilles Cornut, archevêque de Sens, avoir reçu et tenir de Gui de Mello, en fief et hommage-lige, sa maison de Orto, dont la situation n'est point connue aujourd'hui. La même année, l'évêque d'Auxerre établit dans sa cathédrale un second archidiacre, et une bulle d'innocent IV, en date du 23 octobre, approuva cette institution. Gui, pour l'obtenir, avait exposé que le nombre des fidèles était devenu trop grand dans son diocèse pour qu'un seul archidiacre pût suffire, et que le chapitre avait admis tous les articles de ses dispositions. La cure de Nannay fut alors unie au grand archidiaconé, et celle de Treigny

au second qui prit le nom d'archidiaconé de Puisaye. Gui décréta aussi, le mardi 16 novembre 1249, que l'écolâtre d'Auxerre serait désormais son chapelain et son vicaire pendant ses diverses absences. Il attribua aux religieux du Val-des-Choux la chapelle de Plain-Marchais, dans la paroisse de Lavau, et ceux-ci, le vendredi 18 mars 1250, reconnurent que cette chapelle était une dépendance de l'évêché. Les Prémontrés de Saint-Marien lui demandèrent, le vendredi 12 mai 1251, de vouloir bien confirmer l'élection d'Etienne, alors abbé de Saint-Paul de Sens.

Vers cette époque se passa un événement qui démontre combien Gui de Mello savait énergiquement maintenir les immunités et privilèges de l'église. Par une sentence d'un juge laïque, un clerc appelé Robin Chevrier, avait été condamné au bannissement à l'instigation d'une riche famille bourgeoise d'Auxerre, nommée les Souefs, et à l'insu de l'évêque diocésain. Revenu à Auxerre avant l'expiration de sa peine, ce clerc, sur la poursuite de cette même famille, fut bientôt arrêté, et nonobstant toutes les réclamations de Gui de Mello, pendu haut et court aux fourches patibulaires de Breton. Gui de Mello porta cette affaire au tribunal d'innocent IV alors à Lyon, et les ennemis de Chevrier succombèrent dans la procédure et furent condamnés à une réparation authentique. Elle consista en une procession où le clergé et le peuple, sorti de la ville et du faubourg, le rendirent à sa justice. Lebuin, prévôt d'Auxerre, Pierre et Dreux Souef et leurs complices, pieds nus et en chemise, des verges à la main, portèrent, depuis ces fourches jusqu'à la cathédrale, une bière sur laquelle était l'effigie d'un clerc. La messe solennelle des morts fut célébrée par l'évêque, et le cadavre de Robin Chevrier, qu'on avait détaché de la potence et conservé dans un coffre, reçut la sépulture près de l'église de Notre-Dame de la Cité. Les malfaiteurs payèrent un outre au prélat une amende considérable, sur laquelle il donna aux chanoines de cette collégiale une somme de trois cents livres, pour être employée à la construction d'une petite chapelle sur la sépulture du pauvre clerc.

En 1252, Gui permit aux Franciscains d'établir à Auxerre une maison de leur Ordre. Gui qui, le 9 juin 1247, avait fait à l'abbaye de Pontigny, en présence du roi saint Louis, de la reine Blanche, sa mère, et de toute la cour, l'élévation du corps de saint Edme, archevêque de Cantorbéry, assista à la fameuse assemblée tenue à Sens le 19 mars 1251, pour examiner l'affaire du mariage de Henri, roi d'Angleterre, avec Jeanne de Ponthieu. Il se trouva cette même année à Paris au concile provincial de Sens qui adressa une monition canonique à Thibaud VI, comte de Champagne, son parent, à celui du mercredi 12 novembre 1253, du 13 juillet 1255, et à ceux tenus à Sens les 31 juillet et 24 octobre 1256, tous relatifs au meurtre de Renaud de l'Epine, chantre de l'église de Chartres. Au mois de juin précédent, il approuva le décret d'Alexandre IV sur la canonisation de saint Pierre martyr, et de concert avec la comtesse Mathilde; il fit, le 4 juin de cette même année, quelques règlements au sujet de la vente du pain dans la ville d'Auxerre. En 1257, Thibaud, roi de Navarre, le récompensa de quelques services, et la comtesse Mathilde le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Le 5 septembre 1258, Gui de Mello se trouva avec Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, son ami intime, à la translation des reliques de saint Eloi dans la cathédrale de Noyon, et approuva, la même année une vente faite par les chanoines de Saint-Pierre d'Auxerre à ceux de Saint-Jean de Sens. En 1259, il souscrivit aux lettres des évêques qui permettaient à saint Louis d'employer en oeuvres pies les sommes qui devaient être restituées à des personnes inconnues, et concilia un différend de l'abbesse de Crisenon

avec le seigneur de Bazarnes. L'année suivante, l'évêque d'Auxerre, parlant au nom du clergé de France, fit, en présence de saint Louis, des prélats et des grands du royaume, un tableau pathétique des vexations qu'avaient à subir les chrétiens d'Orient. Au mois d'avril, en qualité d'exécuteur testamentaire de Guillaume de Mello, son père, il fonda l'anniversaire de ce dernier dans les églises de Saint-Germain, de Grandmont, et des religieuses des îles. Le 27 novembre suivant, Thibaud, roi de Navarre, lui permit de disposer, en faveur de qui il lui plairait, d'une rente qu'il lui avait donnée trois ans auparavant sur les entrées de la ville de Troyes. Gui s'en servit pour fonder six chapelains à Saint-Jean-le-Rond, outre les deux qui y étaient déjà et six à Saint-Michel. Toutefois, il n'exécuta son dessein qu'au mois d'octobre 1265, lorsqu'il fit son propre testament.

Au mois de février 1261, Gui était témoin de la vente des domaines de Pinterville faite à Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, par Jean de Meulan, et le dimanche 3 mars suivant, il accorda aux religieux de Pontigny un oratoire et un autel dans leur maison de Saint-Bris. Le 1er juillet, il se trouvait à Paris, et y passa dans l'hôtel d'Eudes Rigaud un compromis avec, le comte de Nevers et le prieur de Pré, près de Donzy, sur un pro-cès relatif à l'arrestation de quelques-uns de ses vassaux. A son retour de l'assemblée de Clermont, en juillet 1262, il suivit Eudes Rigaud à Rouen et à Villedieu, et y bénit en son nom l'abbé de Valmont. Vers cette époque, ainsi qu'il résulte d'une lettre du pape Urbain IV, ce Souverain-Pontife lui offrit le patriarcat de Jérusalem, mais Gui déclina cet honneur. En mars 1264, il acheta tout ce que Renaud Préaux possédait à Lindry. Le pape Clément IV lui écrivit peu après pour l'inviter à se joindre à Charles, roi de Sicile, dans la croisade publiée contre le tyran Mainfroi. Gui, trois ans auparavant, avait paru à la tête d'une armée levée en quinze jours par Urbain IV, et avait fait des prodiges de valeur; aussi n'hésita-t-il pas à lever de nouveau sa bannière pour rendre Charles d'Anjou, frère du roi saint Louis, paisible possesseur des royaumes de Naples et de Sicile. Il partit en octobre 1265, d'après la Chronique de Nangis, avec Robert, comte de Flandre, Bouchard, comte de Vendôme, et plusieurs autres seigneurs. Ce fut alors que dans l'incertitude de son retour, il fit son testament dont un des principaux exécuteurs fut son ami, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen. En quittant Auxerre, il passa à Vézelay, où le 4 octobre, il y vérifia, à la prière de l'abbé et des religieux, les reliques de sainte Marie de Béthanie. Arrivé à Rome, Gui y fut créé légat apostolique pour cette croisade et partit avec le roi Charles, récemment couronné. Ils prirent le chemin de Bénévent, où Mainfroi s'était renfermé. Lorsque l'heure de livrer bataille fut arrivée, l'évêque d'Auxerre harangua en peu de mots les chefs et l'armée, donna l'absolution générale aux soldats, et leur promit, dit Guillaume de Nangis, de la part de Dieu, une place au paradis, s'ils mouraient dans cette guerre. La victoire acheva l'œuvre de Gui, qui revint à Rome en mars 1266, y fut reçu avec de grands honneurs, et le 15 mai, obtint du pape la confirmation de tous les biens, droits et privilèges de son église.

A son retour d'Italie, Gui alla se reposer auprès d'Eudes Rigaud qui, le 25 août 1266, le laissa malade au château d'Alleville, toutefois, le 28 septembre suivant, il se trouvait à Saint-Germain-en-laye présent au contrat de mariage de Fernand, infant de Castille, avec Blanche, fille de saint Louis. Le 1er février 1267, il était à Saint-Satur, en Berri. Le siège métropolitain de Lyon était alors vacant par suite de la démission de Philippe de Savoie, les uns demandaient pour lui succéder, Milon, doyen de cette église, d'autres, au contraire, lui eussent préféré Gui de la Tour, évêque de Clermont. Pour mettre

fin à ces tiraillements, Clément IV nomma Gui de Mello à cet archevêché par une bulle du 30 décembre 1267; mais Gui, fidèle à l'église d'Auxerre, refusa de devenir primat des Gaules. En 1269, le roi saint Louis étant passé à Auxerre, Gui lui fit une réception magnifique, et obtint de ce prince qu'une monnaie fabriquée à Auxerre par Eudes, comte de Nevers, sans avoir été approuvée des officiers de l'église, ne put avoir cours dans la ville, et que ceux qui l'avaient fabriquée fussent chassés. Enfin, les Templiers qui, sans son autorisation, avaient fait suspendre une cloche à la chapelle de leur maison de Monéteau, où ils s'étaient même permis d'administrer la bénédiction nuptiale, furent, à sa requête, condamnés par Simon de Brie, cardinal et légat en France, à donner à l'évêque d'Auxerre pleine et entière satisfaction.

La maison épiscopale qui subsiste encore à Auxerre, est due en partie à la munificence du prélat, qui fit d'énormes dépenses pour relever et embellir les châteaux de Régennes, de Beauretour, de Villechaud, de Varzy, etc.

Une grave maladie l'éprouva cruellement. La prière et les bonnes oeuvres l'occupèrent alors exclusivement, et ce fut en fixant les yeux sur le crucifix et sur l'image de la sainte Vierge, qu'il rendit le dernier soupir, le 19 septembre 1270, à l'âge de 58 ans; après un épiscopat de 23 ans et 6 mois. On l'inhuma dans le chœur de la cathédrale, aux pieds de Bernard de Sully.

Prolixe quant aux grands travaux réalisés au XIIIème siècle, la chronique devient ensuite muette à ce sujet jusqu'à l'extrême fin du Moyen-Age. Seul un acte de 1458 signale la présence, sous la galerie romane, tout à la fois d'un cellier, dans lequel est alors entreposé le sel provenant du droit de salage dont jouit l'évêque, et au-dessus, d'une prison alors appelée « chambre aux couestes ». Il faut attendre l'épiscopat de Jean Baillet (1477-1513) pour voir le palais de nouveau mentionné dans les sources.



Jean Baillet était fils de Jean Baillet, conseiller au parlement et prévôt de Paris, et de Nicolle de Fresnes. Il fit son entrée solennelle à Auxerre le 15 septembre 1478, mais ne siégea paisiblement que lorsque le parlement eut repoussé les prétentions d'un compétiteur dans la personne de Jacques Juin, conseiller du roi, président des enquêtes, chanoine et archidiacre de Coutances Jean qui avait promis le 4 mai précédent à la chambre apostolique et s'était acquitté le 13 du même mois de ce qu'il devait, avait été sacré le 3 septembre par Tristan de Salazar, archevêque de Sens, et lui avait rendu l'hommage accoutumé. Comme les biens de l'évêché avait eu

beaucoup à souffrir pendant les guerres de Louis XI contre le duc de Bourgogne, les chanoines lui firent remise d'une partie de ce qui leur été dû, en consentant à ne recevoir chaque année, pendant six ans, que quatre-vingt livres au lieu de cent quatorze. "Il fallait que la somme de trente quatre livres, remarque l'abbé lebeuf, fût encore A cette époque, un objet considérable, puisque, pour en obtenir la rem\$se, le prélat accorda aux chanoines des faveurs singulières: 1° que tous ceux qui avaient. des cures, ne seraient point tenus d'y résister, et ne paieraient aucun droit de non-résidence, mais qu'ils pourraient placer des vicaires pour gouverner ces paroisses, et que les officiers de l'évêque ne pourraient exiger de ces vicaires que cinq sous par an à chaque renouvellement d'approbation; 2° que l'évêque visitant les cures dont les chanoines seraient titulaires, n'exigerait aucun droit de procuration, et que le chapitre w paierait aucun droit pour héritages situés dans la censive et justice de l'évêque à Appoigny. »

En reconnaissance de ces faveurs, le chapitre décida, le 26 février 1486, que la remise accordée à Jean Baillet au commencement de son épiscopat lui serait continuée toute sa vie comme une grâce personnelle et particulière. L'évêque ne voulut point céder en générosité aux chanoines il donna à sa cathédrale de beaux ornements et de magnifiques tapisseries, et contribua notablement à l'achèvement du portail septentrional de la croisée de l'église, ainsi qu'à la construction de la tour méridionale du grand portail, qui est restée inachevée. Il fut le premier évêque d'Auxerre qui ait fait usage de l'imprimerie, alors nouvellement découverte,

pour la publication du missel et bréviaire de son diocèse; l'édition du missel ne porte aucune indication de l'année et du lieu de l'impression, mais elle peut avoir suivi l'année 1483, parce qu'on y trouve la fête de Saint-François élevée au rang de fêtes doubles, article promulgué dans le synode de cette année, où se publièrent des indulgences de Sixte IV à ceux qui célébreraient cette fête sous ce rite; quant au bréviaire, il fut imprimé à Chablis en 1483 : la fête de Saint-François n'y est qu'en supplément avec la remarque dont il vient d'être fait mention.

Jean Baillet se trouvant à Varzy approuva la confrérie des Trépassés chez les dominicains d'Auxerre, et dans les lettres qu'il donna à ce sujet le 19 d4cembre 1478, il se qualifia évêque d'Auxerre par la grâce de Dieu et du Saint-siège apostolique, C'est le premier des évêques de ce diocèse qui ait employé cette formule qu'on ne trouve cependant que dans ses actes latins. Il étendit l'usage, dans son diocèse, de sonner le soir l'Angélus à l'heure du couvre-feu, et assigna dans ce but des revenus convenables. Il voulut surtout que l'Angélus fut sonné avec solennité à la cathédrale la veille de l'Annonciation. et donna à cet effet, en 1502, la terre de Chivre près de Varzy, qui rapportait soixante livres de rente, ajoutant que ce revenu serait aussi appliqué à son anniversaire. Cette prière fut nommée le Missus; c'est le premier mot du répons qui la commence, mais elle fut appelée plus tard Salut et peut passer pour le premier des saluts fondés. Les confréries se multipliant avec le temps, il s'en établit une dans toutes les paroisses d'Auxerre en l'honneur de la Trinité. Hugues de Boulangiers, Abbé de Saint-Père, fut le principal auteur de cette nouvelle dévotion : il en fit rédiger et approuver les statuts par Jean Baillet, en 1501. Ce prélat vérifia les reliques de saint Cot en l'église de Saint-Bris, et s'occupa beaucoup des établissements religieux de la ville de Gien, où Anne de France, sœur de Charles VIII, dame de cette cité, avait fondé deux couvents considérables, l'un de Minimes, du vivant même de saint François de Paule, leur instituteur, et quelques années après, un autre de religieuses de Sainte-Claire, sous la réforme de sainte Colette. Il fit la dédicace de l'église des Minimes sous

l'invocation de sainte Hélène, le 28 octobre 1494 et dédia une chapelle de leur cloître sous le vocable de sainte Suzanne. Ayant reçu à Cosne; en 1500, des bulles d'Alexandre VI, concernant la nouvelle maison des Clarisses de Gien, il leur donna toute l'authenticité nécessaire, en convoquant ceux qui y étaient intéressés, notamment la fondatrice Anne de Bourbon, et soit époux Pierre de Bourbon, duc de Bourbonnais et d'Auvergne. Il dédia leur église le 29 août 1503. L'église collégiale de Saint-Laurent fut unie, par le zélé prélat, à la cure de Gien-le-Vieil, en 1485, et il ajouta des indulgences, le 6 août de l'année suivante, à celles qu'Innocent VIII venait d'accorder en faveur des personnes qui contribueraient à la reconstruction des bâtiments ruinés de cette collégiale.

Soutien énergique des privilèges épiscopaux, Jean Baillet, peu après son arrivée à Auxerre, invita le roi Louis XI à lui rendre hommage pour le comté de cette ville, et le cauteleux monarque dut se soumettre à cette cérémonie. Aubine de Chabannes, comte de Dammartin, lui rendit hommage le 15 janvier 1480 pour la terre de Toucy, Charles de Lamoignon en 1482, pour le fief de la Rivière, Jean de Ferrières, seigneur de Champlemy le 13 mars 1484, pour le fief du Château-Censoir et ses dépendances, Marie d'Albret, veuve de Charles, comte de Nevers, lui fit hommage le 18 novembre 1485 pour la baronnie de Donzy, Jean, duc de Brabant et comte de Nevers le 16 septembre 1490 pour la terre de Beauche, Edmond de Prie, comte de Dammartin, pour celle de Toucy le 24 août 1505, enfin Laurent, doyen du chapitre, le 21 décembre 1510.

Jean assista au concile provincial tenu à Sens le 28 juin 1485, et y confirma, avec les autres suffragants, celui qui avait eu lieu vingt-cinq ans auparavant sous Louis de Melun pour la réception des canons du Concile général de Bâle. Il fut aussi présent aux funérailles du roi Charles VIII, qui se firent avec pompe, en 1498, à Saint-Denis en France.

Ce digne évêque mourut le 10 novembre 1513 dans son palais d'Auxerre. Il fut inhumé derrière le chœur de la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Alexandre, où son parent Pierre Baillet, écuyer, reposait déjà. On lira avec intérêt quelques détails sur la mort de ce prélat dans le Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, tome II, page 458.

Il y a tout lieu de croire que ce prélat, qui restaure l'ancienne chambre épiscopale, fait alors édifier une galerie couverte qui reliait le palais au chevet de Saint-Etienne et fut démolie après 1830. Un tel passage en hauteur existait peut-être depuis le XII^{ème} ou le XIII^{ème} siècle ; il permettait à l'évêque, qui venait du premier étage, c'est-à-dire de la salle synodale ou de ses appartements, d'accéder directement à la cathédrale et de se rendre dans une chapelle, où il revêtait ses ornements pontificaux avant d'officier au sanctuaire. La maçonnerie intérieure du déambulatoire nord conserve les moulurations de cette ouverture rectangulaire, maintenant murée. Les reprises d'appareil, visibles sur le côté nord du chevet de la cathédrale, témoignent de la disparition de la galerie en question.

La belle porte que Jean Baillet fait réaliser et orner de ses armes pour fermer le passage du côté de la cathédrale fut, en 1836, remplacée sur la nouvelle façade néo-gothique du palais, où on peut encore l'admirer aujourd'hui ; elle donne accès aux appartements préfectoraux.



Les transformations de l'époque moderne (XVIIème-XVIIIème siècles)

Au contraire de leurs prédécesseurs du Moyen-Age, les prélats de l'époque moderne ne bouleversent pas radicalement les volumes et les aspects extérieurs du palais dont ils héritent ; ils modifient cependant l'usage des locaux, dont l'agencement intérieur subit alors de profondes transformations.

C'est à Dominique Séguier (1631-1637) que l'on doit la transformation de la chapelle Saint Nicolas, bâtie au bord de la grande salle synodale : en 1633, il y aménage des appartements avec chambres et cabinets, souhaitant certainement bénéficier ainsi d'un ensoleillement qui fait défaut dans l'aile ouest, que le chevet de la cathédrale maintient en permanence dans l'ombre. La chapelle privée de l'évêque est alors transférée dans l'ancien promenoir du XIIème siècle, à l'extrémité sud duquel on aménage une petite sacristie.

Un demi-siècle plus tard, très précisément, André Colbert (1676-1704) cousin du célèbre ministre de Louis XIV, réorganise l'ensemble du palais ; animé par un même souci de confort, il redistribue la suite des appartements épiscopaux le long de la façade est, du côté le mieux exposé au soleil. Cloisonné, le promenoir retrouve en quelque sorte sa destination originelle puisqu'il devient, pour la partie nord, une galerie d'apparat qui sert occasionnellement de salle à manger, et, pour la partie sud, une bibliothèque, tandis qu'un cabinet remplace l'ancienne sacristie. Une salle à manger ainsi qu'un salon occupent, dans le bâtiment édifié par Gui de Mello au XIIIème siècle, la partie orientale de la salle des gardes, qui est alors cloisonnée. Quant au bâtiment situé à l'extrémité nord du palais, il est partiellement reconstruit et divisé en deux parties distinctes : la chambre et le cabinet de travail de l'évêque trouvent place dans les pièces situées à l'est ; la chapelle épiscopale, jadis dans la galerie romane, trouve refuge dans la « grande chambre » située au rez-de-chaussée de la partie occidentale ; l'ancienne garde-robe lui sert alors de sacristie.



André Colbert, était fils de Charles Colbert, président au présidial de Reims, et de Marguerite de Mévilliers.

Il était né dans cette ville en 1647. Dès l'âge de sept ans, ses parents voyant ses goûts pieux, lui firent embrasser la carrière ecclésiastique. En 1663, il fut pourvu d'un canonicat dans l'Eglise de Reims. Après avoir fait de brillantes études à Paris, il fut reçu docteur de la maison et société de Sorbonne, le 5 novembre 1669.

Nicolas Colbert, parent d'André, l'appela auprès de lui et lui conféra une prébende dans la collégiale d'Appoigny. Nommé ensuite archidiacre d'Auxerre, André se distingua par ses prédications dans les paroisses de Molesme et de Treigny. Le clergé du diocèse l'ayant élu pour son représentant à l'assemblée provinciale de Sens, en 1675, il y fut nommé député à l'assemblée générale du clergé.

A la mort de Nicolas Colbert, l'abbé de Pierre-Basse, neveu de Pierre de Broc, se mit sur les rangs pour lui succéder, mais la réputation de savoir que s'était acquise l'abbé Colbert, jointe à l'appui du grand ministre du même nom, lui valut le siège d'Auxerre, et le roi l'y nomma le 15 septembre 1676. Il fut préconisé le 5 avril 1677, reçut ses bulles le 6 juin 1678 et fut sacré le 24 juillet suivant à Paris, dans l'église de la Sorbonne, par François de Harlay, archevêque de Paris, assisté de Pierre du Cambout de Coislin, évêque d'Orléans, et de Jean-Baptiste Michel Colbert, évêque de Montauban. Sa prise de possession eut lieu le 4 septembre avec le cérémonial accoutumé.

Dans un synode ouvert le 18 avril de l'année suivante, il renouvela les ordonnances de son prédécesseur, et l'on y arrêta les bases d'un règlement sur l'administration des sacrements.

Les Etats de Bourgogne ayant été convoqués le 14 août 1679., André Colbert y fut choisi pour l'élu triennal du clergé dans l'ordre des évêques.

En 1680, il confia la direction du séminaire créé par son prédécesseur aux Lazaristes, leur assura un traitement sur les décimes du diocèse, et fonda deux bourses, dans cet établissement, pour deux pauvres clercs qui s'y destineraient aux ordres.

En mai de cette année, il assista à l'assemblée générale du clergé, et chargé d'adresser à Louis XIV des représentations sur l'état des affaires religieuses, il parla à ce prince de la nécessité des conciles provinciaux pour la réforme de la discipline et des mœurs. André Colbert adhéra pleinement aux quatre fameux articles proclamés le 19 mars 1682 par l'assemblée du clergé de cette année, mais ne paraît pas avoir pris une part active aux affaires générales après cette époque. Dévoué au soin de son diocèse, il reçut Louis XIV et toute sa cour le 30 mai 1683, contribua à la construction de l'hôpital actuel en 1684, et on fit la bénédiction solennelle le 23 juin 1686, institua les Dames de la Providence (les Providenciennes) à Auxerre en 1685, approuva la distraction de quelques portions d'ossements de saint Prix, en faveur des Frères Mineurs de Paris (juin 1687), et du curé de Fontainebleau (30 janvier 1688). Le 1er août de cette dernière année, il bénit Oronce Finé de Brianville,

abbé de Pontigny, et le 25 septembre de l'année suivante, sa soeur, Hélène Colbert, abbesse des îles. André Colbert dédia l'église paroissiale de Saint-Pierre en 1695, arrêta dans l'assemblée tenue à cette époque les statuts préparés dans les synodes précédents, et les fit imprimer, améliora les revenus de l'évêché, ajouta de nouveaux bâtiments à son palais, et embellit considérablement sa résidence de Régennes où, à la suite d'une longue maladie, il mourut le 19 juillet 1704, âgé seulement de cinquante-six ans, et laissant par testament du 7 mai précédent, des legs à presque toutes les églises de la ville. On l'inhuma au côté gauche de son prédécesseur. Il avait pourvu à la célébration, dans la cathédrale, de deux anniversaires chaque année, pour le repos de son âme.

Le chapitre cathédral, ce corps antique et puissant, gardien des traditions de l'Eglise d'Auxerre, avait eu avec André, au commencement de son épiscopat, des difficultés pour l'exercice de ses droits de régale. En 1687, l'omission, dans un mandement, de la formule après en avoir conféré avec nos vénérables confrères, avait failli troubler gravement les rapports qui régnaient entre l'évêque et les chanoines; mais l'omission fut réparée, et la paix rétablie. L'année suivante, à propos d'une cérémonie qui eut lieu dans la cathédrale, le prélat fut encore obligé de céder aux vieux usages, mais il obtint du conseil d'Etat, en 1693, un arrêt qui interdisait au chapitre d'ordonner aucune cérémonie religieuse sans l'assentiment de l'évêque ou de ses grands vicaires, et condamnait en outre les chanoines à lui faire des excuses, par une députation de douze d'entre eux, de ce qu'ils avaient prescrit plusieurs processions sans l'en informer. On conçoit sans peine la froideur qui dut exister et qui exista réellement, depuis cette époque, entre le chapitre et André Colbert. Toutefois, celui-ci n'oublia point ses chanoines dans son testament, et leur légua, outre divers ornements, la somme de 12.000 livres.

François-André Potel, chanoine d'Auxerre, a publié la vie de ce prélat en 1772, in-12

Les « appartements royaux » complètent cet ensemble ; ils doivent leur nom au fait qu'on peut alors y accueillir les souverains de passage à Auxerre. Situées à l'angle sud-ouest du palais, à proximité de la chapelle axiale de la cathédrale, ces pièces indépendantes sont desservies par une galerie accrochée à la façade ouest du palais. Elles disparaissent probablement à la fin du XVIIIème siècle.

Cette disposition demeure en l'état jusqu'à la Révolution. En effet, Charles de Caylus, Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, et **Jean-Marie Champion de Cicé**, qui occupent le siège auxerrois durant tout le XVIIIème siècle, délaissent le palais d'Auxerre, préférant résider en leur château de Régennes, reconstruit à neuf par le dernier d'entre eux.



Mgr Champion de Cicé était issu d'une famille déclarée noble d'ancienne extraction par arrêt du 3 septembre 1668. Il naquit à Rennes le 10 février 1725, et était l'un des douze enfants de Jérôme-Vincent Champion de Cicé, capitaine des dragons au régiment de Bretagne, et de Marie-Rose-Françoise de Varennes. Destiné à la carrière ecclésiastique, il fut envoyé à Paris pour y faire ses études et y prit successivement ses grades jusqu'à celui de docteur en théologie.

Il avait à peine vingt ans, lorsque, par brevet royal donné en mars 1746, il fut nommé abbé commendataire de Landevenec, au diocèse de Quimper. Dès qu'il eut reçu les ordres sacrés, il devint vicaire général de Bourges, et remplit ces fonctions jusqu'à sa nomination à l'évêché de Troyes, le 2 février 1758. Sa préconisation eut lieu dans le consistoire du 13 mars suivant. Étant allé à Rome, à cette époque, l'abbé de Cicé y assista à l'élection du pape Clément XIII et fut sacré le 3 septembre de la même année dans la chapelle Pauline du palais Quirinal par le Souverain-Pontife même, assisté de Ferdinand de Rossi, patriarche de Constantinople, et de François Mattei, patriarche d'Alexandrie, en présence d'un grand nombre de cardinaux et de prélats.

De retour en France, il prêta serment de fidélité entre les mains de Louis XV, le 15 janvier 1759. Le diocèse de Troyes ne le posséda pas longtemps. Il dédia, le 9 octobre 1760, l'église de Vauchassis sous le vocable de Notre-Dame, et fut transféré au siège épiscopal d'Auxerre, le 2 janvier 1761 pour succéder à M. de Condorcet, transféré, à l'évêché de Lisieux.

Le 4 de ce mois, il assista Jean-Joseph de Saint-Jean de Jumilhac, archevêque d'Arles, dans la consécration de Pierre Chapelle de Jumilhac, évêque de Lectoure. Il fut préconisé pour le siège d'Auxerre dans le consistoire du 16 février suivant, et prit possession le 2 mars de cette même année 1761. Le chapitre n'avait été prévenu de rien, et lorsqu'il apprit que le nouvel évêque était arrivé ce jour-là vers midi au palais épiscopal, accompagné du grand archidiacre de Sens, de plusieurs chanoines de cette Église, de l'abbé d'Osmond et d'un notaire, l'émoi fut grand. Cependant le grand archidiacre convoqua le chapitre pour lui faire part de la bulle qui préconisait de Cicé en qualité d'évêque d'Auxerre. La manière bienveillante avec laquelle l'abbé d'Osmond s'exprima envers le chapitre fit une impression favorable. Après que l'abbé se fut retiré, on délibéra longtemps : les vieux chanoines jansénistes se révoltèrent des procédés qu'on avait mis dans cette affaire, mais ces procédés étaient la suite naturelle de l'état de suspicion dans lequel le chapitre était à la cour depuis longtemps. Les plus tenaces voulaient un ajournement, parce que l'on n'avait pas reçu la bulle particulière qui, d'ordinaire, était envoyée par le pape aux chapitres, en pareille circonstance, pour leur annoncer la préconisation d'un nouvel évêque. De Cicé promit de s'en pourvoir ultérieurement, et l'intronisation eut lieu avec

les cérémonies usitées. L'abbé Clément, trésorier du chapitre, le même qui devint évêque constitutionnel de Seine-et-Oise, avait amené les chanoines à obéir aux ordres du roi et du pape.

Le clergé du diocèse, formé avec amour par de Caylus dans l'esprit janséniste, avait été fort attaqué par son successeur qui avait fini par renoncer à la lutte. J.-B. de Cicé va s'y prendre plus adroitement, pour arriver à désagréger et par conséquent affaiblir ce corps puissant et compact dont le chapitre était la tête. Doué de beaucoup d'esprit et de finesse, le nouveau, pontife agira toujours avec la plus grande prudence; il saura se faire des partisans par son affabilité et ne tardera pas ainsi à pouvoir lutter d'influence avec le parti janséniste.

L'année même de son intronisation, de Cicé fut, le 29 mars, l'un des évêques qui assistèrent le cardinal de Luynes pour le sacre de Claude de Barral, évêque de Troyes, et prêta, ce même jour, le serment d'obéissance dû à l'archevêque de Sens.

Il eut bientôt après la douleur de perdre la communauté des Jésuites, qui eussent été pour lui un levier bien puissant pour agir sur les populations. Ce corps, qui, luttait depuis un siècle contre les parlements et les jansénistes, fut atteint dans son existence par deux arrêts du 6 août 1762. On exécuta, à Auxerre, l'arrêt du parlement qui expulsait les Jésuites des maisons d'éducation; mais il en surgit, entre l'évêque et le parti janséniste, une cause de discorde qui dura plus de douze ans. Le collège fut confié à des mains séculières, et le parlement autorisa, le 26 février 1763, le corps municipal à traiter en conséquence. Par contre, le séminaire qui était devenu, entre les mains de Charles de Caylus, une pépinière janséniste, fut rétabli comme il était dans l'origine, et la direction en fut rendue aux Lazaristes. L'évêque complétait ainsi les mesures qu'il prenait sans bruit contre le clergé infecté du jansénisme.

Les querelles religieuses changèrent alors de terrain à Auxerre. Les jansénistes, défenseurs des doctrines de Charles de Caylus et soutiens du parlement, avaient encore une grande majorité dans le corps municipal et dans le bailliage; on les nommait les Latins. Les autres, gagnés par le nouvel évêque, suivaient les ordres de la cour dans sa lutte contre les parlementaires, on les désignait sous la qualification de Grecs. L'occasion parut belle à ces derniers lors du changement de la loi qui réglementait les municipalités, pour expulser les Latins de l'Hôtel-de-Ville où ceux-ci trônaient depuis longtemps. M de Cicé prit une grande part à ces débats, d'abord, afin de triompher du jansénisme, ensuite pour maintenir son autorité épiscopale au centre même de son diocèse.

Le 3 août 1764, il assista au sacre du cardinal de Bernis, archevêque d'Albi. Le 11 mai 1766, il prononça, dans l'église des Grands-Augustins, devant l'assemblée générale du clergé de France, l'oraison funèbre du Dauphin, mort le 20 septembre de l'année précédente. Cette oraison a été publiée à Auxerre, chez Fournier, et à Paris, chez Vilette, 1766, in-4°.

Déjà, à cette époque, il avait admis son frère Jérôme-Marie, qui fut depuis évêque de Rodez, archevêque de Bordeaux, ministre garde-des-sceaux sous la Constituante puis archevêque d'Aix en 1802, à partager les soins de l'administration diocésaine qui lui était confiée.

En 1768, le chapitre, avec son agrément, fit démolir la statue colossale de saint Christophe, qui se voyait adossée au premier pilier de la cathédrale, et, le 21 avril 1772, eut lieu la consécration des deux autels qui occupent le fond du sanctuaire. Le 16 juillet 1777, de Cicé reçut avec magnificence, dans son château de Régennes, Monsieur, frère du roi, depuis Louis XVIII. Le 3 octobre 1779, il fut nommé abbé commendataire de Molosme, au diocèse de Langres.

La même année, il transféra le titre du **prieuré de Saint-Nicolas de Reveillon**, paroisse de Saint-Cyr-lès-Entrains, dans l'église paroissiale de cette ville. Par une ordonnance du 2 novembre 1781, il érigea en succursale la chapelle de Bois-d'Arcy, et le 26 août 1783, il transféra le titre du **prieuré de Saint-Sauveur**, en la chapelle de la Vierge de l'église paroissiale.

Un acte d'administration publique auquel M. de Cicé contribua efficacement, fut l'interdiction des anciens cimetières de la ville d'Auxerre. Le 7 décembre 1784, il ordonna la suppression immédiate de ceux des paroisses Notre-Dame-la-d'Hors, Saint-Loup et Saint-Pélerin; ceux de Saint-Pierre-en-Château, Saint-Eusèbe et Saint-Pierre-en-Vallée, durent servir encore jusqu'au 1er janvier 1786. Le clergé du bailliage d'Auxerre ayant élu M. de Cicé, en avril 1789, député aux États généraux, il se montra dans cette assemblée le défenseur obstiné des privilèges de son ordre. Opposé à son frère qui avait proclamé la nécessité de faire précéder le pacte constitutionnel de la déclaration des droits de l'homme, il rejeta comme inutile et superflue toute déclaration de ces droits, et demeura constamment fidèle à la cause du clergé et de la monarchie.

L'évêque d'Auxerre signa, l'un des premiers, l'Exposition des principes dans laquelle les règles traditionnelles de l'Église furent mises au jour, pour servir de guide dans l'embarras où cette constitution schismatique plaçait le clergé, il refusa avec énergie le serment exigé par la constitution civile du clergé, et s'exila en 1792 en Allemagne, puis à Halberstadt en Prusse, d'où il envoya, le 3 août 1800; des secours aux habitants de Gy-l'Évêque et de Vallan, villages de son diocèse ruinés par un ouragan, le 9 juillet précédent.

Son nom figure parmi ceux des trente-six évêques qui crurent devoir refuser leur démission et réclamèrent contre le concordat de 1801. L'abbé François Viart, l'un de ses vicaires généraux, gouverna le diocèse, conformément à ses instructions, pendant toute la durée de la tourmente révolutionnaire, et la carrière de ce digne et fidèle ministre s'est prolongée jusqu'à sa mort arrivée le 10 juillet 1832; il avait été vicaire général pendant plus d'un demi-siècle.

M. de Cicé mourut à Halberstadt, le 16 novembre 1805, à l'âge de 81 ans, et fut inhumé dans l'église des Franciscains.

Seul Mgr de Cicé (1760-1791), qui y séjourne parfois et loge sa sœur au rez-de-chaussée, forme quelques projets destinés à habiller cet ensemble hétéroclite d'un décor plus conforme au goût du jour et sollicite à cet effet le concours de l'architecte parisien d'Aviler. Ce dernier propose en 1762 de recouvrir les anciennes élévations médiévales d'une façade de style classique afin de « *lier ensemble les différentes parties de ce vaste bâtiment, les assortir et leur donner une face et un aspect plus régulier* » ; mais ces travaux ne furent jamais réalisés, de même que le réaménagement des jardins. Seule la réfection de la salle du pressoir et la reconstruction des écuries furent menées à bien.

Progressivement déserté par les évêques, le palais s'anime une dernière fois, à la veille de la Révolution. En effet, la grande salle synodale accueille au printemps 1789 le clergé du diocèse réuni pour rédiger les cahiers de doléances. Les séances sont houleuses et Mgr de Cicé, qui préside l'assemblée, parvient difficilement à se faire élire représentant du clergé aux Etats Généraux qui doivent se tenir à Versailles.

De la Révolution à nos jours

En mars 1791, l'Assemblée Nationale autorise le Directoire du Département de l'Yonne nouvellement créé « à acquérir aux frais des administrés le palais épiscopal d'Auxerre et les bâtiments en dépendant, pour y placer les corps administratifs du Département et du District ». Ce fut fait au cours de l'adjudication publique du 27 avril de la même année.

Lors de la création des Préfectures en l'an VIII, il est décidé d'affecter l'ancien palais au nouveau représentant de l'Etat et à ses services.



Le palais épiscopal vers 1815

Plusieurs campagnes de travaux modifieront les bâtiments au XIX^{ème} siècle.

Malgré les instances de Rougier de la Bergerie, premier préfet de l'Yonne, il faudra attendre 1823 pour que la modernisation de cet ensemble assez vétuste soit engagée.

De 1823 à 1835, un grand pavillon carré, dans le goût classique de la Restauration, est construit en lieu et place des adjonctions du XIII^{ème}, jouxtant le bâtiment gothique au nord.

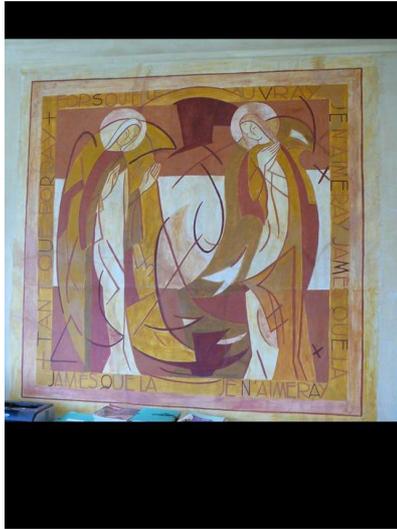
En 1836-38, la galerie romane est complètement remise en état et la façade occidentale du palais est profondément transformée, dans le style néo-gothique.

En 1844-48, la demeure épiscopale d'origine, du XII^{ème} siècle, est surélevée dans ce même style, et la galerie est alors couverte par une terrasse. Les pignons du bâtiment central sont également repris.

Au total, le palais épiscopal tel qu'il se présente aujourd'hui, est toujours un peu hétéroclite, notamment en raison de l'adjonction du grand pavillon XIX^{ème} au nord, mais :

- la galerie romane, restaurée, reste un élément architectural exceptionnel, vue de l'extérieur comme à l'intérieur ; agrémentée en outre de fresques

modernes dues au talent de **Dom Angelico Surchamp**, moine de la Pierre-qui-Vire, fondateur des célèbres Editions du Zodiaque ;



- le bâtiment synodal gothique, bien restauré, a conservé sa conception d'origine : cellier sous ogives ; salle des pas-perdus ; salles de réception au niveau supérieur ; toiture et charpente d'origine
 - la demeure médiévale, au sud, a été profondément transformée dans son élévation, mais les bases romanes demeurent et on a récemment dégagé un niveau inférieur très bien préservé.
-